

## LES EMBALLAGES À TRIER



*Les nouveaux emballages qui se trient*

Emballages en plastique

*Bouteilles, flacons en plastique, barquettes, boîtes, films, filets, sacs, sachets, pots, tubes*



Emballages en papier et carton

Emballages en métal

- ✓ Bien vider.
- ✓ Laisser les bouchons vissés.
- ✓ Essayer de les aplatir.
- ✓ Ne pas imbriquer les emballages de matières différentes.



## TOUS LES PAPIERS



Livres, cahiers, catalogues, annuaires



Journaux, magazines, publicités, prospectus



Toutes les enveloppes, courriers, feuilles de papier



- ✓ Enlever les films en plastique.
- ✓ Ne pas mettre de cartons, de papiers alimentaires et de mouchoirs.

## LE VERRE RECYCLABLE



Bouteilles



Pots et bocaux



- ✓ Bien vider.
- ✓ Enlever les bouchons et couvercles.
- ✓ Ne pas mettre la vaisselle, les vitres, miroirs.

## LES DÉCHETS FERMENTESCIbles



- ✓ Ne pas mettre de viande, de poisson ou d'os.
- ✓ Alternier les couches et aérer avec des trous assez profonds.



Épluchures (fruits et légumes), restes de repas d'origine végétale



Petits branchages broyés\*



Fleurs fanées



Tontes de pelouse et feuilles mortes (petites quantités)\*



Sachets de thé, marc et filtres à café

\* Pour les déchets verts (tonte, feuilles, branchages), si vous ne pouvez pas composter, déposez-les en déchèterie.



# LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM



Pour toute question ou complément d'information, contactez-nous :

[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

0 800 196 595

Service & appel gratuits

## Les horaires

DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
<b>Azay-le-Rideau</b> ZA La Loge ☎ 02 47 45 43 88	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
<b>Rivarennas</b> ZI de la Gare ☎ 02 47 95 58 10	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 FERMÉE
<b>Saché</b> ZA La Châtaigneraie ☎ 02 47 73 25 52	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00
<b>Chinon</b> Route de Huïsmes ☎ 02 47 98 06 56	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
<b>La-Roche-Clermault</b> ZI La Pièce des Marais ☎ 02 47 95 96 34	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
<b>Savigny-en-Véron</b> ZI Le Sauget ☎ 02 47 58 94 19	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
<b>Noyant-de-Touraine</b> ZA La Justice ☎ 02 47 65 88 27	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	FERMÉE 13h30 - 18h30	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30
<b>Ports-sur-Vienne</b> Les Maisons rouges ☎ 02 47 65 01 06	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 18h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
<b>L'Île Bouchard</b> Rue Saint-Lazarre ☎ 02 47 97 02 14	FERMÉE 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00	08h00 - 12h00 13h00 - 18h00
<b>Richelieu</b> ZA Champigny-Richelieu ☎ 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	9h00 - 12h00 13h30 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 18h00	09h00 - 12h00 13h30 - 18h00
<b>Cinq-Mars-la-Pile</b> ZI de l'Europe ☎ 02 47 96 56 86	FERMÉE 14h00 - 18h00	FERMÉE	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00	FERMÉE	FERMÉE 14h00-18h00	09h00 - 12h00 14h00 - 18h00



Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.

## Les déchets acceptés



	Gravats inertes	Déchets verts	Ferrailles	Cartons	Bois brut (non traité)	Tout-venant	D3E* Ampoules**	Piles	Déchets toxiques et dangereux***	Huile de vidange, batteries	Cartouches d'encre, radiographies	Emballages en verre	Papiers	Textiles Linges, Chaussures	Autres
<b>Azay-le-Rideau</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>Rivarennas</b>	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>Saché</b>	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>Chinon</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>La-Roche-Clermault</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>Savigny-en-Véron</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Huile de friture
<b>Noyant-de-Touraine</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	----
<b>Ports-sur-Vienne</b>	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✗	----
<b>L'Île Bouchard</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>Richelieu</b>	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	----
<b>Cinq-Mars-la-Pile</b>	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	----

\*Appareils électriques et électroniques. \*\*Basse consommation.

\*\*\* Peintures, acides, bases, solvants, aérosols non vidés, produits phytosanitaires et néons.

### RAPPELS



Même à l'intérieur des véhicules



Tous les dépôts sauvages feront l'objet d'un signalement (cf. ARTICLE R 632-1 du Code Pénal - Extrait)



Respect des consignes données par l'agent d'accueil



Interdiction de monter sur les garde-corps et de descendre dans les bennes